Image not found or type unknown

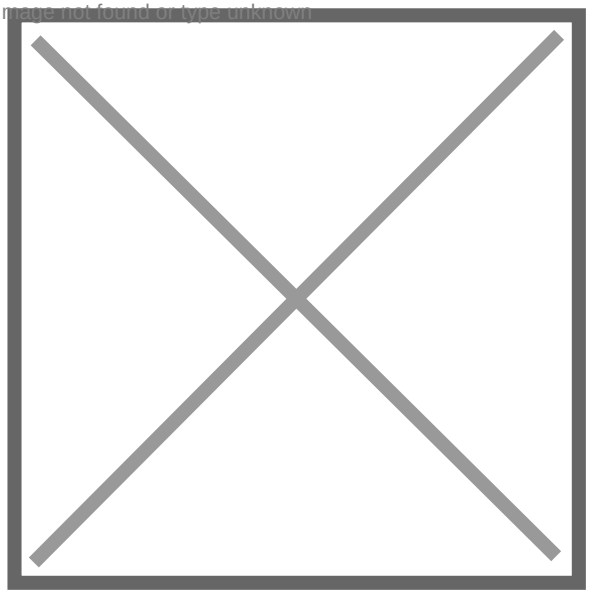

Impots à payer-Relance d'huissier-Difficultés financères agravées

Par **paupcorne**, le **17/06/2014** à **20:16**

Bonjour,

Voici mon problème.

Je n'est pas payé mes impôts de septembre dernier, et voila que je viens de recevoir la lettre d'un huissier me disant que ce dernier viendra prendre mes meuble.

Bon, cela ne m'étonne pas vraiment sachant qu'il est bien connu que les impôts ne nous lâchent jamais.

Toutefois, je viens de déménager, je suis donc à cheval sur deux loyers ce mois-ci, et le pire est à suivre :
Mon copain est en train de monter sa société depuis environ 1an. Sauf qu'en souhaitant régulariser sa situation le week-end dernier comme tout les mois, nous avons eu la grande surprise d'apprendre qu'il était arrivé en fin de droit.Nous pensions que cela arriverai en septembre 2014

En bref :
- mon copain n'a plus aucun revenus car plus de chaumage et qu'il ne peut pas ce payer avec son affaire.(il à déjà payer beaucoup d’impôts il y a 2mois..)
- J'ai deux loyers car je rend mon ancien appart.
- Je ne gagne pas des milles et des cents.
- Je contacte un crédit car je doit faire fasse au mois qui viennent, mais l'argent que je doit au impôts me serai réellement d'une grande aide.

Voila si je peux avoir des conseils ici ce serai plus qu’appréciable car je manque de solutions.

Merci d'avance.

Par **aguesseau**, le **17/06/2014** à **20:55**

bjr,
les impôts ne vous lâchent pas car la loi prévoit que vous devez payer vos impôts qui servent à financer par exemple les indemnités de chômage de votre ami.
vous pouviez vous arranger pour ne payer qu'un loyer.
quand on monte une société qui est une chose sérieuse, on fait des prévisions de dépenses et de recettes donc la aussi votre ami pouvait se renseigner sur la fin de son indemnisation.
vous aller trouver que je vous critique beaucoup mais pour réussir il faut savoir anticiper ce qu'apparemment vous ne savez pas encore faire.
vous pouvez demander un échéancier au trésor public mais ce n'est pas gratuit.
cdt

Par **paupcorne**, le **18/06/2014** à **16:29**

Vous avez raison, c'est en faisant que l'on apprend. Je suis quelqu'un de "légèrement" tête en l'air et sans doute un peu jeune aussi. Donc aucun soucis à reconnaitre mes erreur.

toutefois, en ce qui concerne le pole emploi, mon ami a reçu une lettre il y a environ un mois comme quoi il lui restai une centaines de jours. Voila pourquoi cela est très inattendu pour nous. Évidement, impossible pour moi de remettre la main sur ce courrier, et quand on les appels il ne nous en disent pas plus. Excepté qu'il n'y a rien à creuser de ce coté.

Au sujet du déménagement, effectivement nous aurions pu faire autrement, seulement nous avons déménagé afin de payer un loyer mon chère, et cela est une décision prise encore un fois un peu au dernier moment. Il s'agit deux payer deux loyers pendants un mois. D'après nos prévisions de base ça aurait pu le faire, mais avec ces nouvelles, ça ne le fait pas.

Cela va peu être en faire sourire, mais nous avons également dut payer pas mal de frais de véto car notre chien maintenant décédé à eu un cancer généraliser.(dans les cas ou l'on veut tenter de soigner son chien, la note peu très vite grimper) Cela est évidement notre soucis, mais en accumulation cela fait pas mal de points noir.

En tout les cas, merci pour votre réponse, la remise en question n'est jamais une mauvaise chose.

J'ai entendu dire que l'on pouvait faire une demande de remise gracieuse. Est-il trop tard ?

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Coincanard**, le **25/06/2014** à **11:36**

Bonjour,

Essayez de proposer un échéancier à l'huissier.

Pour en savoir plus sur les modalités de contestation d'une procédure de saisie-vente : http://www.

Par **alterego**, le **25/06/2014** à **13:06**

Bonjour,

"Je n'est pas payé mes impôts de septembre dernier, et voila que je viens de recevoir la lettre d'un huissier me disant que ce dernier viendra prendre mes meuble / Bon, cela ne m'étonne pas vraiment sachant qu'il est bien connu que les impôts ne nous lâchent jamais"

Dix mois se sont écoulés entre septembre 2013 et la menace de saisie de vos meubles signifie que **"vous avez fait le mort"** durant cette période.

Quelques petits acomptes et un contact avec le Trésor Public ne vous auraient pas mis dans cette situation.

Afin de vous aider, merci de préciser si l'huissier est un "huissier de justice", [s]professionnel libéral et officier ministériel[/s], ou un **"huissier du trésor public"** qui n'a aucune des qualités de celui de justice et qui est domicilié au Trésor Public.

Je pense davantage au second. Confirmez ou infirmez.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés